



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Industrie du transport routier

Question au Gouvernement n° 861

Texte de la question

INDUSTRIE DU TRANSPORT ROUTIER

Mme la présidente . La parole est à Mme Josiane Corneloup.

Mme Josiane Corneloup . Le secteur français des poids lourds risque d'être rapidement mis en difficulté si l'idéologie du tout-électrique continue de lui être insidieusement imposée. Penser que les technologies électriques constituent le seul moyen de réduction des émissions de gaz à effet de serre est une grave erreur. En effet, à la fin de 2024, seuls 1,4 % de camions électriques ont été immatriculés. Comment, dans ces conditions, atteindre d'ici 2030 l'objectif de 46 % de camions électriques en circulation en France ? Pourquoi notre pays enferme-t-il les constructeurs de poids lourds dans la seule solution électrique de décarbonation en faisant fi du principe de neutralité technologique pourtant plébiscité par le président de la République lors du sommet Choose France le 19 mai ? Les biocarburants, le bioGNV, gaz naturel pour véhicule, et l'hydrogène vert permettent, comme l'électricité, une réduction de près de 80 % des émissions de CO2 en analyse de cycle de vie.

Autour de Laurent Wauquiez, nous pensons que la France ne doit pas tout miser sur la technologie électrique si elle veut à la fois accélérer la décarbonation du transport routier et ne pas s'isoler en se privant des bénéfices de son excellence industrielle dans d'autres technologies propres. C'est le cas par exemple du groupe FPT Industrial, premier site européen de la motorisation verte, qui emploie 1 600 personnes dans son usine, à Bourbon-Lancy, dans ma circonscription. C'est le leader sur le segment des moteurs à gaz naturel, qui peuvent aussi fonctionner au biométhane, ce qui réduit alors leurs émissions à quasiment zéro. Doit-on, au nom du dogmatisme illusoire du tout-électrique, sacrifier des pans entiers de notre industrie, qui est en mesure, dès lors qu'on lui laisse la liberté d'agir et d'innover, d'atteindre l'objectif réglementaire européen de 43 % de réduction des émissions de CO2 des poids lourds d'ici 2030 ?

Mme la présidente . Merci de conclure.

Mme Josiane Corneloup . Pouvez-vous préciser la position de la France quant à l'application du principe de neutralité technologique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – M. Éric Martineau applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre chargé de l'industrie et de l'énergie.

M. Marc Ferracci, *ministre chargé de l'industrie et de l'énergie* . Vous m'interrogez sur notre stratégie de décarbonation en matière de transport routier de marchandises et, plus largement, de mobilités lourdes. C'est une question essentielle. Aujourd'hui, le transport routier de marchandises émet 48 millions de tonnes de CO2 par an. Notre objectif, à horizon 2030, est de diminuer ces émissions d'environ un tiers.

Pour aller dans le sens de ce que vous indiquez, je vous dirai qu'il n'existe pas de solution unique. Le principe de neutralité technologique est précisément ce que défend la France, à la fois au niveau national, à travers sa stratégie énergétique, et au niveau européen.

Le tout-électrique n'est certainement pas l'unique solution. *(M. Laurent Wauquiez applaudit.)* Vous avez fait référence au biocarburant et au biogaz : nous souhaitons multiplier par quatre la production de biométhane injecté dans le circuit d'ici 2030, en portant cette production à 44 térawattheures.

Nous soutenons également le développement des biocarburants, même si ces solutions dépendent forcément de la disponibilité de la biomasse. On ne peut donc pas régler tous les problèmes de mobilité grâce au biocarburant et au biogaz.

C'est la raison pour laquelle nous développons l'hydrogène vert : soixante-quatre projets d'hydrogène en lien avec les mobilités ont été financés ces dernières années, notamment dans le cadre du plan France 2030. Nous continuerons, en essayant de faire émerger des solutions technologiques qui trouvent un modèle économique.

Nous avons la conviction que ce n'est pas dans le véhicule individuel que se trouvent les débouchés de l'hydrogène, mais plutôt dans les mobilités lourdes et, plus généralement, dans les usages intensifs et de longue durée.

Il faut développer un grand nombre de solutions différentes. C'est notre stratégie, incarnée par la programmation pluriannuelle de l'énergie. L'objectif et le cap restent les mêmes : sortir de la dépendance aux énergies fossiles et conquérir ainsi notre souveraineté énergétique. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.)*

Données clés

Auteur : [Mme Josiane Corneloup](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 861

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Industrie et énergie

Ministère attributaire : Industrie et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 juillet 2025